

AR Prefecture

017-200073690-20250918-202518-DE
Reçu le 23/09/2025

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE COMMERCE
DE ROCHEFORT ET TONNAY-CHARENTE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux-mille-vingt-cinq le dix-huit septembre à neuf heures trente,

Le Comité Syndical, dûment convoqué le 11 septembre 2025, s'est réuni, en session, sous la présidence de Monsieur Gérard PONS,

Etaient présents :

Membres titulaires du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
M. Gérard PONS	X	
Mme Caroline CAMPODARVE-PUENTE		X
M. Christophe SUEUR		X
Mme Ghislaine GUILLEN	X	
Mme Fabienne LABARRIERE	X	
M. Christophe BERTAUD		X
M. Hervé BLANCHE	X	
M. Sébastien BOURBIGOT	X	
M. Alain BURNET	X	
M. Emmanuel ECALE		X

Membres suppléants du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Dominique RABELLE (<i>suppléante de Gérard PONS</i>)		X
M. Jean PROU (<i>suppléant de Caroline CAMPODARVE</i>)		X
Mme Véronique RICHEZ-LEROUGE (<i>suppléante de Christophe SUEUR</i>)		X
Mme Marie-Pierre QUENTIN (<i>suppléante de Ghislaine GUILLEN</i>)		X
M. Loïc GIRARD (<i>suppléant de Fabienne LABARRIERE</i>)		X
M. Lionel PACAUD (<i>suppléant de Christophe BERTAUD</i>)		X
M. Eric AUTHIAT (<i>suppléant de Hervé BLANCHE</i>)		X
M. Dimitri BUISSON (<i>suppléant de Sébastien BOURBIGOT</i>)		X
M. Thierry LESAUVAGE (<i>suppléant de Alain BURNET</i>)	X	
Mme Lydie DEMENE (<i>suppléante de Emmanuel ECALE</i>)	X	

Autres que Membres du Comité syndical (Ils n'ont pas de voix délibératives)	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Mariette BLAISE – Syndicat Mixte	X	
Mme Myriam CONIL-COMBEAU – Syndicat Mixte		X
M. Guillaume METAYER - Conseil départemental	X	
M. Sylvain POULARD - Payeur départemental		X
M. Michael SICARD – Syndicat Mixte	X	
M. Olivier TREGRET - CARO	X	
Mme Céline VIRON – Syndicat Mixte	X	

AR Prefecture

017-200073690-20250918-202518-DE
Reçu le 23/09/2025

Nombre de Membres en exercice :	10
Nombre de Membres présents :	8
Nombre de Membres votants :	7
Nombre de suffrages exprimés :	7
Votes Pour :	7
Votes Contre :	0
Abstention :	0

N° 2025/18

OBJET : Approbation du bilan de clôture de l'opération de démolition d'un bâtiment situé au 15 avenue de la Libération à Rochefort

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la convention de mandat en date du 21 novembre 2022 confiant à la SEMDAS la réalisation des études préalables et les travaux en vue de la démolition et la reconstruction du bâtiment « Ardoise » sur le port de commerce de Rochefort,

Considérant la nécessité d'approuver le bilan de clôture de cette opération,

Considérant que les comptes arrêtés au 30 août 2025 font apparaître un solde d'opération de 2 061,93 € HT soit 2 474,32 € TTC à remettre au Syndicat Mixte du port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente,

AR Prefecture

017-200073690-20250918-202518-DE
Reçu le 23/09/2025

Après en avoir délibéré,

le Comité Syndical

DECIDE :

- D'approuver le dossier de clôture de l'opération de démolition d'un bâtiment situé au 15 avenue de la Libération à Rochefort, arrêté au 30 août 2025, établi par la SEMDAS (document joint) ;
- D'émettre un titre de recette d'un montant de 2 061,93 € HT soit 2 474,32 € TTC,
- De donner quitus sans réserve de sa mission à la SEMDAS.

Adopté à l'unanimité, ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président du Syndicat Mixte
du port de commerce
Rochefort / Tonnay-Charente

Gérard PONS

